

la monnaie cause les plus graves dommages aux classes ouvrières et à toutes celles qui reçoivent un salaire, parce que ce sont les salaires ceux qui plus difficilement peuvent s'élever au milieu des fluctuations constantes.

5° La baisse constante de l'argent augmente le montant des charges qu'impose au Pouvoir public la dette publique contractée en or, et les déficits du budget doivent se combler au moyen de l'augmentation des impôts existants, en grevant une production qui ne peut résister déjà aux conditions défavorables avec lesquelles elle doit lutter.

Les précédentes conclusions résument la situation actuelle du Mexique, font connaître les résultats auxquels peut conduire l'étude des chiffres que nous avons déjà présentés et démontrent la nécessité de trouver un remède prompt et efficace, capable de rendre la fixité à la monnaie et d'offrir un terrain solide à la production de la richesse pour son développement.

## CHAPITRE IX

### LES REMÈDES INEFFICACES

La lutte des divers intérêts commerciaux des grandes nations, le manque d'une entente entre elles pour conjurer le malaise qui leur est commun, ont obligé chacune d'elles à chercher les moyens de protéger exclusivement les intérêts de leurs industries.

Tous ces remèdes, qui pourraient être taxés d'égoïstes, mais que la force incontestable des choses impose, n'ont été que des palliatifs. Les uns ont été inspirés par des idées saines et ont eu pour base des principes scientifiques reconnus; d'autres n'ont été que des artifices dangereux que l'on doit aban-

donner afin de ne pas exposer le commerce des métaux précieux à une crise beaucoup plus importante que celle qu'il traverse.

En 1886, le Mexique ouvrit une enquête afin de connaître l'opinion de ses économistes et de prendre les mesures aptes à rendre moins sensibles à sa production et à son commerce les effets de la dépréciation de l'argent; il se décida en même temps à réduire le coût de production de l'argent, soit en diminuant les impôts énormes qui pesaient sur elle, soit en baissant les droits d'importation sur toutes les marchandises dont pouvait avoir besoin l'industrie minière.

Les métaux précieux furent toujours fortement grevés par les gouvernements, parce que, pays essentiellement minier, le premier comme producteur d'argent pendant plusieurs années, ils avaient besoin de retirer de cette production spéciale, les moyens de parer aux dépenses de la nation.

Les diverses charges qui pesaient sur l'in-

dustrie minière peuvent se classer de la manière suivante :

Impôts sur la frappe.

Prohibition d'exporter de l'argent.

Impôt d'exportation sur la monnaie.

Impôts de circulation et d'extraction.

Real de Minería.

Impôts directs sur les mines et usines d'affinage.

L'impôt sur le monnayage a été l'un des plus onéreux qui aient frappé les métaux précieux.

Partant de l'idée erronée de ce que le monnayage n'est pas un service public, mais bien une branche des impôts, on n'a jamais voulu demander au public les frais que ce monnayage exigeait, mais des droits divers qui ont été, pour l'argent, de 4<sup>es</sup> 0/0 de sa valeur et de 4<sup>es</sup> 0/0 pour l'or; mais comme ces impôts très lourds auraient conduit à ne frapper que la quantité absolument nécessaire à la circulation intérieure, on rendit le

monnayage obligatoire et l'on arriva à prohiber l'exportation de l'argent en lingots. Les différences qui s'établirent pour le paiement des droits entre l'argent en lingots, la monnaie et l'argenterie, provinrent de l'idée erronée que l'on avait alors et qui prévaut encore sur la protection que l'on doit donner à l'industrie nationale et d'avoir considéré dès le commencement, les maisons de monnaie comme le moyen nécessaire à la réalisation des piastres mexicaines en Chine.

Pendant un très court intervalle de temps, excepté, on perçut toujours dans les époques passées, un impôt d'exportation sur la monnaie qui, de 3 1/2 s'éleva à 8 0/0, et qui, avant de disparaître de la législation du pays, se réduisit à 5 0/0.

En outre de ces impôts, on établit à partir de 1822 un droit sur la circulation de la monnaie, qui fut, dans son origine, de 2 0/0, et que l'on payait quand l'importation avait lieu sur les marchés intérieurs du

pays. On le nommait aussi impôt d'extraction quand on le percevait dans les moments où l'argent s'expédiait en dehors des places où il circulait.

L'impôt connu sous le nom de *Real de Minería* était d'un réal sur chaque marc d'argent que l'on introduisait dans les Maisons de Monnaie, et son produit était destiné à couvrir les frais du Tribunal de l'industrie minière et de l'École des mines.

Les impôts directs variaient entre le 2 0/0 du capital représenté par les usines d'affinage et le 4 0/0 sur le produit brut des mines ; mais ces divers impôts appartinrent de préférence aux divers États qui forment la Fédération.

Tous ces impôts représentaient, pendant l'époque coloniale, plus du 30 0/0 du produit des mines ; après l'indépendance, pendant les années 1867 et 1868, ils furent de 15 et 26 0/0 et de 20 0/0 en 1886.

La Commission spéciale de la Chambre

des députés, pour exprimer ses idées à cet égard, disait : La Commission jugea opportun et convenable, en premier lieu, de diminuer le coût de production de l'argent afin que cette marchandise, quoique très dépréciée, pût continuer à s'échanger contre les marchandises des marchés européens, et que sa production acquit un plus grand développement sans que la dépréciation décourageât le mineur, et que le rabais dans le coût de production pût toujours rémunérer le capital et le travail. A cet effet, la Commission consulte la baisse sur les droits de douane ou la libre importation des matières premières et des instruments nécessaires au développement de l'industrie minière, et la diminution des impôts dont elle se trouve grevée dans divers états de la République.

La loi qui se promulgua alors, en date du 6 juin 1886, contient, entre autres articles, les deux suivants :

« 2° Sera libre des droits d'octroi et de

tout autre impôt, quel que soit le nom qu'on pourra lui donner, la circulation dans l'intérieur de la République de l'or, de l'argent, en minerai, en lingots ou monnayés, celle de tous les autres métaux et de tous les produits des mines.

» 4° En outre du droit fédéral de frappe, les mines non exceptées dans l'article premier ainsi que leurs produits ne supporteront qu'un impôt unique que l'on établira sur la valeur du métal ou de la substance exploitée, sans déduction des frais, lesquels ne pourront jamais excéder le 2 0/0 de sa valeur. »

Les mesures adoptées alors donnèrent le résultat désiré et satisfirent le gouvernement, quoique la diminution des impôts ne pût compenser la perte que l'argent avait déjà subie relativement à l'or sur les marchés étrangers. L'exploitation des mines devint plus avantageuse qu'autrefois, et de cette époque date, ainsi que cela a été constaté, l'augmentation remarquable qui se voit dans la pro-

duction et le plus grand volume et la plus grande valeur qu'accusent les exportations des minerais.

Il est vrai que si cette diminution des impôts tend à devenir nulle chaque jour et au fur et à mesure que la baisse du prix en or du métal blanc est plus grande, elle a permis au moins de rendre moins sensibles, pendant plusieurs années, les mauvais effets des troubles du marché monétaire.

Les dispositions légales promulguées par le gouvernement mexicain doivent être réputées cependant comme des remèdes inefficaces pour conjurer la crise monétaire, parce qu'elles avaient simplement en vue d'améliorer les conditions de la production nationale, et parce que en même temps elles auraient été facilement contre-balancées par la marche décroissante des prix du métal blanc. On doit reconnaître aussi que le Mexique ne pouvait faire autrement, surtout après les efforts infructueux qu'avaient tentés les États-Unis.

Les États-Unis ont voulu de leur côté résoudre la question monétaire; mais les généreux sacrifices qu'ils se sont imposés n'ont produit d'autre effet que celui d'augmenter les dépôts d'argent qu'a la Trésorerie américaine, et donner lieu à quelques spéculations de banque provoquées par les hausses momentanées que le métal a pu atteindre.

La loi Bland, appelée ainsi à tort, aux États-Unis, et qui fut promulguée le 28 février 1878, accorda que l'on frappât mensuellement deux millions de dollars comme minimum et quatre comme maximum, afin d'augmenter ainsi la demande d'argent destinée à la frappe et rétablir l'équilibre troublé, entre la production du métal que l'on considérait excessive, ou soit son offre, et la demande qui chaque jour diminue de plus en plus.

Les résultats de cette loi furent légers ou nuls. Le gouvernement acheta 323.635.576 onces standard d'argent au prix coûtant

de \$ 308.199.261. Il frappa \$ 380.988.406 et de cette somme énorme, il fut seulement mis en circulation \$ 65.709.664, le restant étant déposé au département du Trésor, comme garantie d'une émission égale de certificats d'argent de \$ 308.206.177 et comme un excès sur cette garantie de \$ 7.072.725. Malgré ces achats de métal, les prix, loin de s'être élevés, comme on le croyait, en promulguant la loi, continuèrent sans cesse à baisser.

La nouvelle loi du 14 juillet 1890 en vertu de laquelle les achats mensuels d'argent devaient être de 4.500.000 onces d'argent, n'a pas donné de meilleurs résultats que la précédente, malgré que du 14 août 1890 au 30 juin 1891 on eût acheté 53.770.125 onces standard, avec lesquelles furent frappés \$ 27.292.475, restant, en lingots 30.288.381 onces. Si les prix s'améliorèrent jusqu'à arriver à 54 <sup>5</sup>/<sub>8</sub> pennys, valeur que le métal n'a pas eue depuis l'année 1877, ce fut pour descendre

avec grande rapidité, parcourant dans une période de vingt mois toute l'échelle déjà parcourue dans un espace de plus de douze ans.

La mesure adoptée par la législation américaine a été risquée et renferme de grands dangers pour l'avenir, parce que, s'il est certain que ses effets n'ont suffi ni à élever ni à soutenir le prix de l'argent, ils le feront baisser, dans une forte proportion le jour où le législateur américain voudra revenir sur ses pas et déroger à la loi du 14 juillet 1890.

La nature des choses engendre ces dangers. Quoique les lois américaines aient prescrit des achats plus importants, le résultat aurait été égal, parce qu'il était nécessaire d'absorber, non seulement la production du pays et celle annuelle de tous les pays producteurs, mais aussi le grand stock d'argent de la circulation monétaire du monde, pour élever le prix du métal qui déjà ne remplit pas les fonctions de monnaie de pleine valeur, mais de monnaie fiduciaire, dans les pays qui, sans modifier

leur législation monétaire, ont suspendu la frappe. En retirant d'autre part l'argent du marché pour le substituer par des certificats de piastres d'argent, on supprimerait l'embarras qu'occasionne son transport et l'on faciliterait sa circulation en la faisant plus rapide; mais il ne pourra jamais modifier son prix, comme l'émission d'un récépissé faite par un Magasin général de dépôt, n'influe sur le prix de la marchandise qu'il représente.

Le défaut de la législation monétaire américaine consiste en ce que l'État seul convertit le métal argent en monnaie, ou pour mieux dire, que c'est l'État et non le public qui profite de la différence entre la valeur du lingot et celle de la monnaie.

Du moment où tous les habitants d'un pays n'ont pas le droit de porter leurs barres de métal à la maison de monnaie pour les monnayer et les convertir dans la monnaie dont la circulation est autorisée par la législation, le métal qui n'a pas d'emploi

suffisant en dehors du monnayage, diminue de valeur et devient une marchandise dont le prix suit toutes les oscillations que subissent ou peuvent subir sur le marché les marchandises de tout genre.

M. Cernuschi fit remarquer, il y a plusieurs années, l'insuffisance du système américain, dans son étude sur le *Bland Bill*, et avec sa clarté habituelle il mit en relief la différence qui existe entre la frappe automatique et la frappe limitée, ou soit, entre les lois qui régissent la monnaie et les artifices appelés à la dénaturer.

Vu l'inefficacité de ces remèdes, il faut arriver à l'étude de ceux qui peuvent être estimés suffisants à créer une vraie monnaie, régler la circulation, donner la stabilité aux prix et protéger la production de la richesse, c'est-à-dire, le monométallisme or, et le bimétallisme.

Un examen sommaire des principes sur lesquels s'appuient les deux systèmes dé-

montrera lequel des deux doit être préféré dans les conditions actuelles et quel est celui qui est appelé à mieux réaliser l'idéal monétaire.



## CHAPITRE X

### LE MONOMÉTALLISME OR

Les théories sur lesquelles s'appuient les systèmes monométallique et bimétallique sont tellement connues, surtout depuis les études remarquables qui en ont été faites dans ces dernières années, qu'il est inutile de les répéter. Notre but d'ailleurs n'est pas d'exposer ces théories, mais de considérer à un point de vue pratique l'action des systèmes monétaires sur l'état actuel de la circulation et sa plus ou moins grande efficacité, afin de mettre un terme à la crise dont souffrent toutes les grandes puissances commerciales du monde.

Il est certain que le système monométal-